

//Conférence des présidents des organes spécialisés dans les affaires de l'Union des parlements de l'Union européenne (COSAC)//

##Vendredi 14 janvier 2022##

Ouverture des travaux

- Présidence de M. Gérard LARCHER, président du Sénat de la République française -

La réunion est ouverte à 9 heures.

M. Gérard LARCHER, président du Sénat de la République française, après avoir souhaité à tous la bienvenue au Sénat de la République française, indique que la présente réunion de la Conférence des présidents des organes spécialisés dans les affaires de l'Union des parlements de l'Union européenne (COSAC) marque le coup d'envoi de la présidence française de l'Union européenne (PFUE), dans sa dimension parlementaire.

Il rappelle que le Sénat aura le privilège, en plus d'avoir celui d'inaugurer la présidence française dans son volet parlementaire, de la conclure au mois de mai prochain, avec une conférence traitant des défis migratoires, puisque, seule institution de la République française à ne pas connaître d'élections au premier semestre 2022, il sera en mesure d'assurer une présidence sans discontinuité.

Il regrette les bouleversements et les contraintes sanitaires induits par la pandémie de Covid sur les projets de la PFUE et salue les efforts des présidents des commissions des affaires européennes de l'Assemblée nationale et du Sénat pour que la réunion de la COSAC se tienne dans de bonnes conditions.

Après s'être réjoui de la présence des délégations des États membres dans l'hémicycle comme en visioconférence, il salue la participation de délégations d'États parties

à l'*Espace économique européen* (EEE), de pays candidats à l'adhésion et d'États membres du Partenariat oriental aux travaux de la COSAC, estimant qu'il convient de saisir toute occasion de rapprochement de la grande famille européenne, dans un monde où des ambitions de puissance prédatrices se déploient. Il fait valoir qu'il est plus que jamais essentiel de ne pas mettre la démocratie parlementaire entre parenthèses et qu'aucun état d'urgence ne peut justifier que la représentation parlementaire soit traitée avec désinvolture.

Il considère que la mobilisation des parlementaires membres de la COSAC témoigne de leur détermination collective en faveur du patrimoine commun que représente le parlementarisme.

Évoquant la disparition de David SASSOLI, le 11 janvier, qui a endeuillé l'Europe parlementaire, M. Gérard LARCHER indique que le Sénat français lui a rendu hommage et souhaite que chaque parlement national salue sa mémoire. Il rappelle que David SASSOLI a incarné la démocratie, le parlementarisme, le pluralisme des débats et la liberté, valeurs défendues d'une même voix par le Parlement européen et par les parlements nationaux.

(Mmes et MM. les parlementaires membres de la Conférence des Présidents de la COSAC se lèvent et observent un moment de recueillement.)

Rappelant que la COSAC fête ses trente-trois ans, âge adulte qui n'est pas encore celui de la maturité, M. Gérard LARCHER estime que les présidents de parlements nationaux visionnaires qui l'ont créée en 1989, notamment M. Laurent FABIUS, reconnaîtraient à peine celle de 2022, dont l'existence a été consacrée par les traités européens et les attributions étendues. Il déplore que la COSAC ne tire pas parti de toutes les possibilités offertes par les

traités pour adopter des contributions et les adresser aux institutions européennes sur les sujets intéressant directement les citoyens.

Il indique que les méthodes de travail de la COSAC, que la PFUE serait l'occasion de faire évoluer en concertation avec les délégations nationales et le Parlement européen, sujet technique mais d'importance névralgique, font l'objet de la deuxième session.

M. Gérard LARCHER évoque enfin l'euro, créé il y a vingt ans et désormais utilisé par plus de 340 millions d'Européens, tandis que les autres aspirent à son adoption ou souhaitent s'en rapprocher. Il indique que l'euro, qui a résisté à toutes les crises et représente un marqueur de l'identité européenne, constituera le sujet de la dernière session, en présence de la présidente de la Banque centrale européenne (BCE), Mme Christine LAGARDE.

Soulignant que les parlements nationaux constituent, avec le Parlement européen, le cœur battant de l'Europe, il considère que la COSAC démontre qu'ils ont également un rôle collectif à exercer au sein de l'Union européenne.

Il cite, pour conclure, l'analyse d'un géographe français du XX^e siècle, époque de tensions sur le continent européen, « L'Europe est trop grande pour être unie. Mais elle est trop petite pour être divisée. Son double destin est là. ». M. le président du Sénat de la République française ajoute la célèbre formule d'Alexandre Dumas dans *Les Trois Mousquetaires* : « Un pour tous, tous pour un ».

Il estime enfin que la vocation de la COSAC, à la charnière des parlements nationaux souverains et indépendants et du projet collectif européen, appelle un meilleur équilibre entre les deux dimensions. (*Applaudissements.*)

M. Jean-François RAPIN, président de la commission des affaires européennes du Sénat de la République française, salue la présence des délégations, se

félicitant que, pour la première fois depuis deux ans, une réunion interparlementaire ne se déroule pas exclusivement en visioconférence, bien que la pandémie empêche encore certains parlementaires d'y participer. Il forme le vœu que l'ensemble des délégations puissent être présentes aux réunions interparlementaires ultérieures de la PFUE.

Il qualifie le retour de la COSAC à Paris de retour aux sources, puisqu'elle y a été créée au mois de novembre 1989, avec un premier ordre du jour consacré au renforcement du contrôle parlementaire sur les affaires européennes et à la participation des parlements nationaux aux affaires européennes. Il indique que la deuxième session, consacrée aux méthodes de travail de la COSAC, permettra d'évaluer leur efficacité à l'égard de ces préoccupations, qui demeurent d'actualité.

Il estime que la volonté des parlements nationaux de jouer un rôle dans la construction européenne ne prête plus à sourire comme en 1989, du fait de la persistance d'un sentiment de déficit démocratique dans l'Union européenne, que la montée en puissance du Parlement européen ne permet pas d'éviter, faisant craindre un décrochage entre les aspirations des citoyens et les instances communautaires. Il considère que la nécessité d'un rôle accru des parlements nationaux s'est en conséquence progressivement imposée, jusqu'à la consécration de ce rôle par les traités : les parlementaires nationaux et européens, représentants directs des citoyens, assurent la démocratie dans l'Union européenne et, partant, l'adhésion des citoyens au projet européen.

Il rappelle la place particulière de la COSAC, qui réunit des parlementaires des États membres spécialistes des sujets communautaires, en relation régulière entre eux et avec les acteurs du processus décisionnel européen. Il estime qu'elle porte une responsabilité dans la démocratisation de l'Union européenne et émet le vœu que ses travaux permettent d'avancer dans cette direction.

Il remercie la délégation slovène du travail accompli durant la présidence de son pays, marquée par la mise en place des groupes de travail de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, ainsi que les membres de la Troïka pour la préparation de la présente réunion.

Il accueille enfin au sein de la COSAC MM. Anton HOFREITER, président de la commission des affaires européennes du *Bundestag*, Raimond KALJULAI, vice-président de la commission des affaires européennes du Parlement estonien, et David SMOLJAK, vice-président de la commission des affaires européennes du Sénat de la République tchèque.
(Applaudissements.)

Mme Sabine THILLAYE, présidente de la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale de la République française, après avoir salué les délégations présentes, se réjouit d'assurer pendant six mois, avec le président Jean-François RAPIN, la présidence de la COSAC, à un moment charnière pour l'Union européenne.

Espérant que l'année 2022 sera celle de la sortie de crise, tant sanitaire qu'économique et sociale, elle constate que l'Europe a joué son rôle s'agissant des commandes et des dons de vaccins comme du plan de relance. Avec le paquet « *Fit for 55* » et le projet de boussole stratégique, l'Europe est en mesure d'envisager son avenir avec ambition dans des domaines stratégiques, notamment le défi climatique et la défense.

Elle déplore l'indifférence des citoyens européens et l'insuffisance des relais médiatiques sur ces sujets, qui donnent l'impression que les politiques européennes sont dépourvues d'impact. Elle constate que cela se traduit, lors des élections des députés européens, par une faible mobilisation, très éloignée de l'influence des politiques européennes sur la vie de 450 millions de citoyens : malgré le léger recul de l'abstention en 2019, la France se situe dans la moyenne, avec 50 % de participation électorale.

Mme Sabine THILLAYE estime que les parlementaires nationaux, compte tenu de leurs liens avec les citoyens et les territoires et parce qu'ils sont des élus de terrain, ont un rôle à jouer pour faire évoluer la situation, en envisageant les sujets sous un triple angle, local, national et européen. Elle considère qu'il convient d'informer davantage les citoyens sur les questions complexes et de leur rendre intelligibles les décisions politiques.

Deux priorités de la PFUE lui sont particulièrement chères : le rôle des parlements nationaux et la place des valeurs européennes, en lien avec la définition de l'État de droit. L'application du principe de légalité aux pouvoirs publics et de la primauté du droit de l'Union européenne, si elle peut apparaître comme un concept abstrait, garantit la confiance mutuelle entre États membres et le respect des droits fondamentaux de chaque citoyen – elle mérite dès lors d'être traitée par les parlements nationaux autant que par les institutions européennes.

Souhaitant que les échanges entre délégations soient fructueux, elle conclut en présentant le programme de la réunion : un exposé par M. Clément BEAUNE, secrétaire d'État aux affaires européennes, des priorités de la PFUE entamée depuis quinze jours, un travail sur la réforme des méthodes de travail de la COSAC pour leur donner plus de structure et de visibilité et un échange avec Mme Christine LAGARDE, présidente de la BCE, sur l'avenir de l'Euro. (*Applaudissements.*)

Points de procédure

- Présidence de M. Jean-François RAPIN, président de la commission des affaires européennes du Sénat de la République française -

M. Jean-François RAPIN, président de la commission des affaires européennes du Sénat de la République française, annonce que la Troïka a approuvé l'ordre du jour et le propose à la validation de l'assemblée.

L'ordre du jour est adopté.

M. Jean-François RAPIN indique que la Troïka a souhaité axer le rapport du 37^e rapport semestriel de la COSAC sur le rôle des parlements nationaux, l'État de droit et la Conférence sur l'avenir de l'Europe, qui doit tenir sa session plénière conclusive au printemps prochain. Afin que le rapport soit prêt pour la réunion plénière de la COSAC les 4 et 5 mars prochain, il conviendra de répondre avant le 31 janvier au questionnaire qui sera transmis très prochainement.

La Troïka a également adopté ce matin le projet d'ordre du jour de la réunion plénière de la COSAC du mois de mars : premier bilan de la présidence française, plan de relance européen et sortie de crise, lutte contre le changement climatique et transition énergétique, travaux de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, rapport d'étape des groupes de travail internes à la COSAC.

La Troïka a enfin accepté les demandes de participation aux travaux de la COSAC de l'Assemblée fédérale suisse, de la Chambre des Lords britannique, du Parlement norvégien, du Parlement géorgien et, pour la seule réunion plénière, du Parlement islandais.

La réunion est suspendue à 9 h 30. Elle est reprise à 10 heures.

Première session – présentation des priorités de la présidence française

- Présidence de M. Jean-François RAPIN, président de la commission des affaires européennes du Sénat de la République française -

Mme Sabine THILLAYE, présidente de la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale de la République française, rappelle combien les défis actuels – pression migratoire, crise climatique, mutation numérique, tensions commerciales – créent un besoin d'Europe qui oblige la présidence française.

Elle espère que cette présidence permettra de faire avancer plusieurs textes actuellement en cours de discussion : le pacte sur la migration et l'asile, afin d'aller vers un dispositif qui introduise plus de solidarité entre pays européens sans déresponsabiliser les pays d'accueil ; les textes relatifs à la protection des travailleurs des plateformes et aux salaires minimums, afin de renforcer les normes sociales minimales bénéficiant aux travailleurs européens sans remettre en cause certains modèles sociaux donnant une place importante à la négociation collective ; les textes de régulation des marchés numériques, afin de faire émerger des leaders européens capables de concurrencer les grandes plateformes.

Se réjouissant que l'Europe soit aux avant-postes de la lutte contre le réchauffement climatique – avec son objectif de décarbonation de l'économie européenne à l'horizon 2050 et le paquet de textes présenté par la Commission européenne au mois de juillet dernier –, elle appelle de ses vœux la création d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, la refonte de la fiscalité de l'énergie et la mise en place d'un nouveau marché du carbone. Toutefois, elle s'interroge : les désaccords entre États à propos de leur mix énergétique pourront-ils être surmontés ?

Elle espère que la COSAC et les parlements nationaux trouveront les moyens de soutenir la proposition de la Commission européenne sur la taxonomie dans les investissements verts incluant l'énergie nucléaire et le gaz fossile à titre transitoire.

Souhaitant que l'État de droit reste au cœur des préoccupations, elle annonce que la COSAC examinera la possibilité de créer un groupe de travail sur la question des valeurs européennes afin de débattre, d'analyser les acquis et les difficultés et d'élaborer un rapport.

Elle considère que la COSAC est un lieu de dialogue irremplaçable entre les parlements nationaux et le Parlement européen et un moyen de rendre les enjeux européens plus visibles pour les citoyens.

M. Clément BEAUNE, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, rend d'abord hommage, au nom du Gouvernement français, au Président David SASSOLI, inlassable combattant du projet européen et défenseur sincère et courageux de la démocratie. M. Clément BEAUNE s'honore d'accueillir les délégations à Paris, dans un lieu aussi emblématique que le Sénat. Le palais du Luxembourg a pour modèle l'architecture florentine ; M. le secrétaire d'État y voit une illustration du projet européen : une diversité qui nous élève et une culture partagée qui nous enrichit.

Il réaffirme le rôle essentiel des parlementaires membres des commissions aux affaires européennes, au plus près des réalités locales et maîtrisant les grands enjeux européens : rôle d'alerte, de décryptage, de pédagogie décisif pour permettre à l'ensemble des citoyens de l'Union européenne de s'approprier les politiques européennes méconnues et souvent décriées, et rôle essentiel de contrôle de la bonne application des principes de subsidiarité et de proportionnalité.

Il rend hommage à l'engagement de la présidente Sabine THILLAYE pour renforcer le rôle des parlements nationaux dans l'édifice institutionnel européen, illustré par son rapport d'information publié au mois de juin 2018, et à celui du président Jean-François RAPIN, dont il salue l'initiative d'avoir organisé au Sénat un colloque sur la question le 6 décembre dernier.

M. Clément BEAUNE espère que la contribution prévue dans le 37^e rapport semestriel de la COSAC sur le renforcement de la démocratie européenne alimentera les conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, attendues au mois de mai prochain.

Il rappelle que les priorités de la présidence française ont été présentées par le Président de la République française lors de sa conférence de presse du 9 décembre dernier.

Dans l'idée d'une Europe plus souveraine, donc capable de définir et de contrôler ses frontières, il annonce :

- la poursuite des travaux sur le pacte sur la migration et l'asile et la réforme de Schengen, avec un pilotage politique plus affirmé et le renforcement des mécanismes d'urgence et d'entraide pour faire face à des crises telles que celles qu'ont connues la Pologne, la Lituanie et la Lettonie ;
- le soutien aux instruments déployés depuis 2017 pour la défense – *Fonds européen de défense (FED), initiative européenne d'intervention (IEI)*, programmes communs franco-allemands en matière d'armement ouverts à d'autres États membres – qui seront prolongés par l'adoption du projet de boussole stratégique lors du Conseil européen du mois de mars prochain ;
- des actions en faveur d'une Europe qui stabilise son voisinage : sommet entre l'Union africaine et l'Union européenne les 17 et 18 février prochain à

Bruxelles – pour refonder en profondeur leur relation, qui ne se limite pas aux questions d’immigration et de sécurité, mais englobe aussi les questions d’investissement, de croissance, d’éducation, de santé, de climat ; conférence sur l’Indopacifique le 22 février prochain ; conférence sur les Balkans occidentaux – qui seront dans l’Union européenne un jour – au mois de juin prochain, en lien étroit avec la présidence tchèque.

En faveur de la définition d’un nouveau modèle européen de croissance et d’investissement, modèle qui a combiné comme nulle part la solidarité avec les entreprises et les travailleurs et la poursuite de la vie démocratique, M. Clément BEAUNE annonce :

- un effort pour l’aboutissement des textes du paquet Climat, particulièrement le mécanisme d’ajustement carbone aux frontières afin d’éviter aux entreprises européennes d’être pénalisées par une concurrence déloyale ;
- la poursuite des travaux sur l’*Acte pour le marché numérique* (DMA) et l’*Acte pour les services numériques* (DSA), qui établiront un régime de responsabilité juridique des grands acteurs du secteur ;
- et l’aboutissement de plusieurs textes en matière sociale – sur les salaires minimums et sur l’égalité salariale et de représentation dans les entreprises entre les femmes et les hommes.

Il souligne que la préservation des valeurs de l’Union européenne, pour une Europe plus humaine et le sentiment d’appartenance, sera au cœur de l’agenda de la présidence française.

Il fait valoir que la Conférence sur l’avenir de l’Europe sera une occasion unique de tenir un débat ouvert sur les priorités de réforme de l’Union européenne, souhaitant que les

grands axes qui en émaneront puissent être synthétisés et déboucher sur un moment d'action. Il fait état des débats organisés dans chaque région de l'hexagone et de l'outre-mer ainsi que dans de nombreux pays européens, et se réjouit que le troisième chapitre du 37^e rapport semestriel de la COSAC y soit consacré.

Témoignant de son engagement personnel sur les valeurs de l'Union européenne, il annonce la poursuite des discussions sur l'État de droit et de nouvelles actions pour garantir les grandes libertés et les droits fondamentaux – lutte contre les atteintes à l'indépendance de la justice, contre la corruption et contre la haine et la discrimination. À cet égard, il espère l'aboutissement de deux textes, l'un sur le financement des partis politiques et l'autre sur la régulation des publicités politiques.

Rappelant que l'année 2022 sera l'année européenne de la jeunesse, il évoque le projet de service civique européen proposé par le Président de la République et la valorisation des universités européennes – lors de leur lancement en 2017, à la suite du discours de la Sorbonne, elles devaient être vingt, or elles sont aujourd'hui plus de quarante – par l'organisation d'un événement au mois de juin 2022.

M. BEAUNE rappelle la proposition de M. le Président MACRON de créer une Académie d'Europe réunissant des intellectuels de toutes les disciplines, pour relancer une réflexion indépendante sur l'histoire et les valeurs de l'Europe, afin d'éclairer les débats politiques.

Il conclut en soulignant l'ambition du calendrier de la présidence française, qui prévoit l'organisation de plus de 400 événements. La vie démocratique s'adapte à la situation sanitaire, et les réunions auront souvent lieu sous un format hybride, même si le présentiel sera préféré à chaque fois que cela est possible, notamment pour les réunions ministérielles

informelles. Le Gouvernement français s'engage à faire vivre les débats et à défendre les valeurs et les ambitions européennes.

Il considère qu'au-delà des sensibilités politiques nationales, chacun partage la conviction que, si le projet européen s'affaiblissait, chaque pays membre en pâtirait. Il invite les participants à être exigeants pour l'Europe, fiers d'y appartenir, ambitieux pour l'avenir et engagés pour la réformer. (*Applaudissements.*)

M. Nik PREBIL, représentant de l'Assemblée nationale de Slovénie, rappelle que de nombreux défis ont été relevés lors de la présidence slovène du Conseil, qui a préparé le terrain pour que des décisions importantes soient prises. Il se réjouit que la présidence française poursuive ce travail, notamment pour la transformation numérique, le renforcement de la résilience, le nouveau pacte sur la migration et l'asile, la transition verte, ou encore les Balkans occidentaux, région si importante pour la sécurité et l'avenir de l'Europe. Il se réjouit également de la publication prochaine des conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et du choix de la jeunesse comme l'une des priorités de la présidence française. Il souligne enfin l'importance capitale de la dimension parlementaire des travaux de la prochaine présidence.

Après avoir rendu hommage à M. David SASSOLI, **M. Dario STEFÀNO, représentant du Sénat d'Italie**, espère que, dans ce moment important pour l'Union européenne, la présidence française apporte une contribution majeure. Le paquet « NextGenerationEU » est un instrument innovant, qui repose sur la confiance mutuelle et l'interdépendance des politiques budgétaires, et qui permet de mener un certain nombre de réformes. Le Pacte de stabilité et de croissance a pour objectif de stimuler la croissance. En ce qui concerne les flux migratoires, les efforts doivent être renforcés afin d'établir de nouveaux partenariats stratégiques avec les pays tiers, notamment pour renforcer le rôle de l'Union

européenne dans la région méditerranéenne. Par ailleurs, il estime que l'Europe doit renforcer ses efforts dans la lutte contre la Covid-19 : la coopération et la solidarité européennes permettront seules de surmonter la pandémie et la crise actuelle.

Pour **M. Sergio BATTELLI, représentant de la Chambre des députés d'Italie**, la période est complexe, et seule une Europe unie peut faire face aux défis qui se posent. Le programme ambitieux de la présidence française est totalement partagé. La boussole stratégique permettra de renforcer l'autonomie stratégique de l'Europe et la stratégie de croissance fera de l'Union européenne un acteur plus autonome à l'échelon mondial. Il appelle également l'Europe à être plus efficace dans sa prise de décision, notamment en ce qui concerne la politique migratoire.

Mme Satu HASSI, représentante du Parlement de Finlande, salue les engagements forts de la présidence française, notamment en faveur de la pérennité écologique et de la croissance. Les objectifs du paquet « *Fit for 55* » – limiter les émissions et atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 – doivent être pris en compte dans l'ensemble des décisions européennes. Elle soutient le renforcement de l'autonomie stratégique de l'Union européenne, d'autant plus nécessaire depuis certaines évolutions récentes particulièrement inquiétantes, comme les cyberattaques contre le gouvernement ukrainien. Les politiques de défense et de sécurité communes de l'Union européenne doivent être renforcées et certaines valeurs européennes et certains principes démocratiques – comme celui d'élections libres, équitables et ouvertes – doivent être rappelés. Elle se réjouit que la protection des valeurs au cœur de l'Union européenne – libertés fondamentales, démocratie, État de droit – fasse partie des priorités de la présidence française.

M. Gaëtan Van GOIDSENHOVEN, représentant du Sénat de Belgique, partage la volonté de répondre aux enjeux contemporains énoncés par le volet souveraineté

des priorités de la présidence française, notamment par une approche collective de la situation aux portes de l'Europe entre les partenaires de l'Union européenne et les autres acteurs stratégiques, dont l'OTAN. Il estime que l'ambition affichée d'un nouveau modèle de croissance européen fait de l'Union européenne un fer de lance du développement durable à l'échelle mondiale, tant sur le plan de l'innovation et de la recherche qu'au niveau du développement économique, avec l'émergence de filières porteuses d'emploi œuvrant dans la perspective de la neutralité carbone à l'horizon 2050. À ses yeux, le respect de l'État de droit demeure un pilier de la construction juridique de l'Union européenne, un facteur majeur de réussite du projet européen et de sa pérennité. Il souligne la nécessaire valorisation des diversités culturelles et linguistiques au sein de l'Europe.

Mme Susana SULMEZO, représentante du Congrès des députés d'Espagne, confirme l'appui de l'Espagne aux priorités de la présidence française, pour construire une Europe plus souveraine, et pour une croissance numérique, verte et sociale plus humaine, qui réponde aux attentes des citoyens européens. Elle partage la volonté de renforcer la croissance économique et l'emploi et considère qu'il convient de progresser en matière d'autonomie stratégique européenne. Elle appelle de ses vœux des avancées dans la négociation du pacte sur la migration et l'asile : la question migratoire est un défi d'une importance vitale pour l'Europe et l'Espagne. Par une solidarité effective et un partage des responsabilités, l'Union européenne doit garantir une gestion efficace des flux migratoires.

Mme Zita PLEŠTINSKÁ, représentante du Conseil national de la République slovaque, remercie les organisateurs de cette rencontre en présentiel, malgré la situation sanitaire difficile. Elle rappelle les défis majeurs rencontrés par l'Europe, comme le changement climatique et les questions migratoires. S'il faut lutter contre le crime organisé et les passeurs, des régimes non démocratiques déstabilisent la situation aux frontières

extérieures de l'Union européenne. À la suite de la visite au mois de novembre 2021 d'une délégation slovaque à Varsovie, une résolution a été adoptée par le Conseil national de la République slovaque afin de soutenir les États membres concernés par les actions de la Biélorussie. Elle considère que les alliés européens doivent pouvoir compter sur la solidarité et le soutien des autres États membres, ainsi que sur la coopération de l'agence Frontex afin de protéger les frontières, les citoyens et les valeurs démocratiques de l'Union européenne.

M. Angel TÎLVĂR, représentant du Sénat de Roumanie, accueille favorablement les priorités de la présidence française pour une Europe plus forte. Fort des enseignements de la crise de la Covid-19, il défend l'idée d'organiser un système européen de prise de décision plus efficace pour répondre aux crises et renforcer la résilience. La Roumanie accorde une attention particulière à la question des travailleurs saisonniers, puisque ces derniers ont joué un rôle essentiel dans le bon fonctionnement du marché unique lors de la pandémie. Le paquet sur la mobilité adopté en 2020 reste un sujet particulièrement sensible pour la Roumanie : si l'objectif était au départ de moderniser le rôle du transport routier au sein de l'Union européenne et de renforcer les droits des conducteurs, des dispositions problématiques ont été introduites, avec des répercussions négatives pour les entreprises qui ont été soulignées par un avis du parlement roumain. Il réaffirme également la demande de la Roumanie d'intégrer l'espace Schengen.

Selon **M. Joe McHUGH, représentant du Parlement irlandais**, le pacte sur la migration et l'asile doit aborder la question des relations entre l'Union européenne et l'Afrique, d'où l'importance du sommet annoncé. Il annonce que la présidence française bénéficie de son soutien sur ces points, comme sur le programme de travail pour les citoyens et pour une Europe plus humaine.

M. Domagoj HAJDUKOVIĆ, représentant du Parlement de Croatie, se réjouit d'une réunion physique, deux ans après la réunion de Zagreb. Il rappelle que la Croatie est le dernier pays à avoir adhéré à l'Union européenne et espère qu'afin de compléter son intégration européenne, son pays pourra rejoindre prochainement l'espace Schengen ainsi que la zone euro. Il accueille favorablement l'invitation à la COSAC des représentants des pays candidats à l'adhésion et se réjouit de l'annonce d'une conférence sur les Balkans occidentaux, car la perspective européenne est importante dans cette région. Par ailleurs, le salaire minimum européen lui semble un sujet important dans l'optique d'une Europe plus humaine.

En cette année de la jeunesse, **Mme Danuta JAZŁOWIECKA, représentante du Sénat de Pologne**, invite la France à mettre l'accent sur le renforcement de l'éducation climatique et à soutenir les différentes instances qui œuvrent en ce sens. Selon elle, les jeunes doivent disposer des bons outils pour faire des défis de la transition climatique autant d'opportunités.

M. Anton HOFREITER, représentant du Bundestag d'Allemagne, souhaite que le mécanisme d'ajustement carbone et le paquet « *Fit for 55* » soient mis en œuvre durant la présidence française. Selon lui, s'il importe de renforcer l'espace Schengen, les frontières, notamment méditerranéennes, doivent rester accueillantes. Enfin, il estime que le respect de l'État de droit dans l'ensemble des États membres est nécessaire, non seulement pour l'Europe, mais aussi vis-à-vis d'autres États.

Mme Radvilė MORKŪNAITĖ-MIKULĖNIENĖ, représentante du Parlement de Lituanie, félicite la présidence française pour ses priorités très ambitieuses. Dans le contexte actuel, tant sanitaire que migratoire, elle rappelle combien il est important de défendre les valeurs démocratiques de l'Union européenne. Elle appelle de ses vœux

l'instauration d'un mécanisme de compensation du CO₂, afin de contrebalancer la pression commerciale exercée par la Chine sur le marché unique.

Mme Hajnalka JUHÁSZ, représentante de l'Assemblée nationale de Hongrie, indique que la Hongrie soutient les priorités françaises relatives à la transition verte et numérique et à la lutte contre la Covid-19. Pour elle, les politiques énergétique et climatique sont liées : l'énergie doit être abordable, en particulier pour les ménages vulnérables, tandis que la taxonomie doit prendre en compte le gaz et les énergies renouvelables. Elle considère par ailleurs que les frontières extérieures de l'Union européenne doivent être plus protectrices. S'agissant enfin de l'avenir de l'Europe, Mme Juhász insiste sur le rôle des parlements nationaux et sur l'accent qui doit être mis sur les Balkans occidentaux.

M. Reinhold LOPATKA, représentant du Conseil national d'Autriche, apporte son soutien total aux priorités de la présidence française. Le Conseil national promeut la Conférence sur l'avenir de l'Europe, notamment auprès des jeunes issus des pays des Balkans occidentaux. Il remercie la présidence française d'organiser une conférence sur ces pays qui espèrent entrer dans l'Union européenne.

M. Harris GEORGIADES, représentant de la Chambre des représentants de Chypre, partage les propos du Président Macron qui en appelle à une puissance européenne dans le monde, totalement souveraine. Il souhaite une Europe qui parle d'une seule voix sur la scène internationale et considère que la crédibilité de l'Europe est mise à l'épreuve sur la question migratoire, du fait notamment d'une instrumentalisation par les régimes autoritaires de Biélorussie et de Turquie. Il rappelle que Chypre est l'État membre de l'Union européenne qui accueille le plus grand nombre de migrants : c'est pourquoi l'Europe doit se doter d'un ambitieux pacte sur la migration et l'asile, néanmoins inspiré par la solidarité et les valeurs européennes.

M. Nikitas KAKLAMANIS, représentant du Parlement hellénique, apporte le soutien de son pays aux objectifs de la présidence française, notamment en matière de coordination et de solidarité européennes : la pandémie et les questions migratoires ne peuvent se régler qu'à l'échelon européen. M. Kaklamanis exprime des réserves sur le fonctionnement de la Conférence sur l'avenir de l'Europe : absence de document écrit, rôle insuffisant des parlementaires, vacuité de la plénière, difficultés liées à la pandémie, etc. Il en attend donc les résultats, ainsi que les propositions relatives à la création de circonscriptions européennes.

Mme Ria OOMEN-RUIJTEN, représentante de la Chambre haute des Pays-Bas, s'interroge sur les moyens d'obtenir l'approbation du Conseil européen sur le dossier migratoire. S'agissant de la question stratégique de la sécurité, elle souligne qu'à défaut de convergence, il conviendrait peut-être de prendre davantage d'initiatives.

M. Peter KMEC, représentant du Conseil national de la République slovaque, félicite la présidence française pour le choix de son slogan qui reflète les défis que l'Union européenne doit relever. Il estime que l'Europe doit être, certes, plus numérique, plus verte et plus juste, mais aussi plus sociale et plus humaine et que les premiers bénéficiaires doivent en être, non pas les lobbies, mais les citoyens. Il soutient les actions annoncées en matière de salaire minimum, d'emplois mieux payés et plus décents, d'égalité salariale entre les femmes et les hommes et de transparence salariale. Il encourage la présidence française à continuer de promouvoir l'emploi, l'éducation et la formation et à poursuivre le combat contre la pauvreté.

M. Marko PAVIĆ, représentant du Parlement de Croatie, félicite la présidence française pour son programme ambitieux. La Croatie, qui possède la plus longue frontière extérieure de l'Union européenne, soutient notamment le projet de réforme de

l'espace Schengen et celui d'élargissement de l'Union européenne vers les Balkans occidentaux.

M. Ștefan MUȘOIU, représentant de la Chambre des députés de Roumanie, salue les résultats de la présidence slovène, en termes non seulement de résilience et de relance, mais aussi de maintien de la sécurité aux frontières Est. Il affirme son soutien aux priorités de la présidence française et salue ses ambitions dans le domaine de la sécurité comme dans ceux de la croissance économique et de la protection sociale. Il considère que l'Europe doit être unie si elle souhaite renforcer la protection de ses frontières extérieures contre les menaces hybrides. Il rappelle que la Roumanie est favorable à l'élargissement de l'Union européenne aux pays des Balkans occidentaux : elle attend l'ouverture des négociations avec la République de la Macédoine du Nord et l'Albanie et invite la Serbie et le Monténégro à poursuivre leurs efforts de réformes.

Mme Katja MEIER, représentante du Bundesrat d'Allemagne, salue les objectifs ambitieux de la présidence française en matière de relance économique et de neutralité climatique. L'Europe doit poser les jalons d'une transition verte et numérique en gardant à l'esprit l'intérêt des citoyens. Elle souhaite qu'un bilan soit tiré de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. En tant que représentante du *Land* de Saxe, Mme Meier souligne également la nécessité de mettre l'accent sur la coopération dans les zones frontalières, en impliquant aussi la société civile.

Selon **Mme Anita CZERWIŃSKA, représentante du Sejm de Pologne,** la réussite de « *Fit for 55* » dépendra du niveau de financement qui sera alloué aux investissements et de l'efficacité des mécanismes d'atténuation des émissions de CO₂ qui seront adoptés. S'agissant de la crise énergétique, elle invite l'Europe à adopter une approche prudente et équilibrée.

Mme Jorida TABAKU, représentante du Parlement d'Albanie, se réjouit que les Balkans occidentaux fassent partie des priorités de la présidence française, et ce en dépit du scepticisme de certains États membres et de celui d'une partie de la population albanaise. Certains critères tels que les élections, la démocratie, les droits de l'homme, l'État de droit et la lutte contre l'immigration illégale sont des sujets prioritaires pour les pays des Balkans occidentaux. Mme Tabaku estime qu'il n'y a pas de plus grande transformation que le processus d'intégration européenne, et, en tant que présidente du comité en charge de ce processus, elle s'engage personnellement à mener son travail avec rigueur.

Mme Dušica STOJKOVIĆ, représentante de l'Assemblée nationale de Serbie, se félicite des réformes engagées dans le cadre des négociations avec l'Union européenne. Le processus d'adhésion sera l'occasion pour la Serbie de plaider en faveur de projets relatifs à la protection de l'environnement, à la biodiversité, à l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et des sols et à l'économie circulaire. Mme Stojković souligne que la Serbie a déjà réalisé de grands progrès en matière de lutte contre le blanchiment, le trafic humain, la corruption et le crime organisé. Elle réaffirme la forte volonté politique de la Serbie de mener les réformes législatives nécessaires.

M. Ademi ARBER, représentant du Parlement de Macédoine du Nord, affirme que la Macédoine du Nord, en tant que pays candidat à l'adhésion européenne, souhaite prendre les mesures nécessaires pour poursuivre le processus d'adhésion entamé en 2020. Tout en remerciant les présidences portugaise et slovène des progrès réalisés, il estime que ces efforts n'ont pas encore porté leurs fruits. La Macédoine du Nord souhaite mettre en œuvre toutes les réformes qui lui permettront d'améliorer la vie de ses citoyens et de se rapprocher de l'Union européenne. M. Arber indique également que les relations

bilatérales avec la Bulgarie évoluent notamment en raison du résultat d'élections alimentant l'amitié et la confiance entre les deux pays.

M. Branimir GVOZDENOVIC, représentant du Parlement du Monténégro, souligne que les priorités de la présidence française sont synonymes d'espoir. Il souhaite attirer l'attention des participants sur la nécessité de favoriser la relance économique des pays des Balkans occidentaux et exprime sa confiance dans la nouvelle méthodologie adoptée. Il considère que chacun des chapitres de négociation doit être ouvert. M. Gvozdenović indique que le Parlement du Monténégro joue un rôle très important dans le processus d'adhésion qui doit être poursuivi – celui-ci n'étant effectué qu'à 75 % – et qui nécessitera de nouvelles réformes.

Mme Ine ERIKSEN SØREIDE, représentante du Parlement de Norvège, indique que la Norvège se réjouit de la qualité de la coopération transfrontalière entre son pays et l'Union européenne pendant la pandémie. Elle félicite la France pour son programme ambitieux et très complet : la démocratie, l'État de droit, l'indépendance de la justice et de la presse et la lutte contre la corruption sont des valeurs fondamentales de l'Union européenne. Mme Søreide souligne qu'en matière de sécurité, le besoin de coordination est plus urgent que jamais. Elle indique également la nécessité d'aller de l'avant en matière de défense, afin de compléter l'action de l'OTAN.

M. Charles KINNOULL, représentant de la Chambre des Lords du Royaume-Uni, estime que les démocraties ouvertes et libérales sont confrontées aux mêmes difficultés : relance économique, crise de la Covid-19, etc. Il considère que l'interdépendance entre les économies et la menace croissante que constituent les pays autoritaires appellent un travail commun. Il indique que la Chambre des Lords œuvre d'ores et déjà en ce sens.

M. Clément BEAUNE, secrétaire d'État, commence par remercier les membres de la COSAC de leur soutien aux priorités de la présidence française.

Concernant la relation de l'Union européenne avec ses voisins, il souhaite que les négociations en cours dans les Balkans occidentaux avancent, notamment à l'égard de l'Albanie et de la Macédoine du Nord, et salue la reprise des discussions entre la Bulgarie et la Macédoine du Nord. Au-delà de la question de l'adhésion, l'Union européenne doit renforcer le soutien qu'elle apporte à ses proches voisins des Balkans occidentaux en matière d'accès aux vaccins, d'infrastructures, de transition écologique, ou de lutte contre les trafics. M. Clément BEAUNE s'engage à poursuivre, lors de la conférence du mois de juin prochain, les mesures concrètes prises par la Commission européenne en matière d'investissement. Un sommet avec l'Afrique sera organisé, en lien avec le Président du Conseil européen, au mois de février. Il souligne que la France est pleinement engagée dans le partenariat oriental, pour résoudre un certain nombre de tensions régionales et affirme que l'Union européenne est le partenaire le plus proche de ces pays aujourd'hui.

M. BEAUNE évoque ensuite les questions de souveraineté, de défense et de sécurité. L'objet de la boussole stratégique est de renforcer l'Union européenne dans son rapport avec les grandes puissances, notamment avec la Russie et la Chine. Il assure les représentants lituaniens de l'entier soutien de la présidence française face aux menaces commerciales venant de Chine, et, face aux attaques hybrides de la Biélorussie, menaçant aussi la Pologne et la Lettonie. Selon lui, l'action européenne des dernières semaines a permis de faire baisser la tension et de réduire l'ampleur de la crise : c'est un succès de la solidarité européenne.

Concernant les migrations, les valeurs européennes en matière d'asile doivent être respectées et la protection des frontières doit être plus efficace. La réforme de Schengen

n'exclut pas l'intégration de nouveaux membres, la Croatie, la Roumanie, la Bulgarie s'y étant préparées. Le Président de la République fait preuve d'une grande ouverture sur ce sujet, dès lors que les critères d'adhésion sont remplis.

M. BEAUNE relève que plusieurs priorités du nouveau modèle européen sont partagées par les participants, notamment au sujet de la question climatique. Il rappelle les grandes ambitions de la présidence française concernant le mécanisme d'ajustement carbone, les objectifs pour 2030 et 2050 et les réglementations sectorielles, mais insiste sur la nécessité d'être vigilant sur l'extension du système des quotas d'émission ETS (*Emission Trading System*) ou l'accompagnement social de la transition écologique.

Sur la question sociale, M. BEAUNE note qu'il faut trouver un équilibre entre, d'une part, la lutte contre le *dumping* social et le renforcement des protections sociales, et d'autre part, le respect de la diversité des modèles sociaux.

Répondant aux questions concernant le domaine de la santé, M. BEAUNE annonce que la mise en place de l'agence HERA (*Health Emergency Response Authority*), qui a manqué lors de la crise sanitaire pour financer l'innovation et l'accès au vaccin, constitue aussi l'une des priorités françaises.

M. BEAUNE considère que la présidence française doit ouvrir les discussions politiques sur les questions de croissance, de stratégie d'investissements et de règles budgétaires, notamment lors des rencontres informelles entre les chefs d'État ou de gouvernement des 10 et 11 mars prochain. Il estime que les règles doivent être adaptées et que l'Europe doit se donner les moyens d'investir dans les grands secteurs prioritaires, au moyen des projets importants d'intérêt européen commun, qui permettent de renforcer les financements.

M. BEAUNE constate que la question du respect des valeurs de la démocratie a été soulevée par tous les participants. Il remercie l'engagement des participants dans la Conférence sur l'avenir de l'Europe, qui vise à réformer l'Europe sur tous les sujets évoqués – le modèle européen, la protection des frontières, la question de la sécurité et de la défense, celle du voisinage et de l'intégration d'autres pays à l'Union européenne. Selon lui, cet élargissement doit être précédé par des réformes profondes aiguillonnées par les parlementaires.

Pour finir, M. BEAUNE remercie particulièrement la présidence slovène du Conseil de l'Union européenne, qui a fait avancer de nombreux sujets sur lesquels il faudra, durant le semestre français, faire les derniers mètres. Il salue également l'Allemagne, qui avait lancé les travaux sur la boussole stratégique, et le Portugal, qui avait assuré la mise en œuvre du plan de relance, ainsi que les partenaires qui succéderont à la France, la République tchèque et la Suède, avec lesquelles le programme de travail a déjà été défini. Estimant que la présidence du Conseil de l'Union est par nature un travail collectif, avec une dimension parlementaire, M. BEAUNE remercie tous les parlementaires de leur coopération.

La réunion est suspendue à 11 h 30. Elle est reprise à 11 h 35.

Deuxième session – nouvelles méthodes de travail au sein de la COSAC

- Présidence de Mme Sabine THILLAYE, présidente de la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale de la République française -

Mme Sabine THILLAYE, présidente de la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale de la République française, ouvre la deuxième session de la réunion des Présidents de la COSAC, consacrée aux nouvelles méthodes de travail de la conférence et, plus précisément, au projet de la présidence française de créer des

groupes de travail de manière à améliorer l'efficacité des travaux de la COSAC. Ce projet a été unanimement approuvé par la Troïka ; il a été tenu compte des remarques et précisions que celle-ci a fait valoir. Mme THILLAYE invite d'abord M. Jean-François RAPIN à exposer les objectifs de ces groupes de travail, ainsi que les moyens de les mettre en œuvre, et exprime le vœu que cette décision puisse être prise de façon consensuelle.

M. Jean-François RAPIN, président de la commission des affaires européennes du Sénat de la République française, souligne le consensus relatif au caractère irremplaçable de la COSAC comme lieu de dialogue et de coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen et comme force d'expression parlementaire et de proposition sur les sujets intéressant les citoyens européens ; son rôle, ses moyens et son action sont donc autant d'enjeux majeurs pour démocratiser l'Union européenne et la rapprocher des citoyens.

M. RAPIN exprime le désir de la présidence française de la COSAC de contribuer au mouvement continu d'amélioration de l'efficacité et de la visibilité des travaux de la Conférence et de nourrir ainsi l'appartenance des citoyens à l'Union européenne. C'est ce désir qui anime le projet de création de deux groupes de travail : l'un sur la place des valeurs européennes, qui sont au cœur de l'appartenance à l'Europe, l'autre sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne.

L'objectif de ces deux groupes est de faciliter le travail commun et le débat sur ces thématiques, pour une meilleure compréhension mutuelle des parlements ; chacun des groupes élaborerait un rapport dressant un panorama des points d'accord, mais aussi des différences d'approche entre membres.

Concernant le premier groupe, M. RAPIN relève que, si les valeurs européennes sont énoncées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne, des interrogations demeurent sur la définition et la portée de certains des éléments constitutifs de ces valeurs, comme l'État de droit. Ce groupe de travail serait chargé d'analyser la compréhension que les États membres ont de ces valeurs et d'échanger sur les acquis et les difficultés rencontrés par certains pour se conformer à ces valeurs dans le respect de leur identité nationale.

Le second groupe aurait quant à lui pour objet non seulement de dresser un panorama complet de la manière dont les parlements nationaux exercent leur mission de contrôle de la politique européenne des gouvernements et de suivi de l'activité des institutions européennes, mais aussi d'analyser leur rôle collectif à l'échelle européenne et de faire des propositions quant à la valorisation de celui-ci.

Chacun de ces groupes serait présidé par Mme THILLAYE ou lui-même, en application du règlement de la COSAC ; chaque Parlement serait libre d'y participer ou non ; il pourrait être représenté par un ou deux de ses membres au sein de chaque groupe – l'effectif total ne dépasserait donc pas 56 personnes. Si la composition des groupes était fixée d'ici à la fin du mois de janvier, leurs travaux – auditions et échanges par visioconférence – pourraient débuter dès le mois de février prochain ; deux réunions au plus se tiendraient chaque mois. Le planning des travaux et le choix des personnes auditionnées seraient arrêtés par la présidence, sur suggestion des membres. M. RAPIN propose qu'un bilan d'étape soit présenté par chaque groupe lors de la session plénière de la COSAC au mois de mars prochain, avant l'élaboration d'un rapport d'ici à la fin de la présidence française

M. RAPIN précise que M. Ondrej BENESIK, président de la commission des affaires européennes de la Chambre des députés tchèque, a informé la Troïka que ces groupes pourraient continuer leur existence sous la présidence tchèque, sans pouvoir toutefois apporter

à ce jour de garanties sur ce point ; l'objectif reste donc de parvenir d'ici à la fin du mois de juin prochain à des rapports conclusifs, élaborés par la présidence de chaque groupe dans le respect de la pluralité des points de vue exprimés. Soumis au débat au sein du groupe, le rapport pourrait être adopté par consensus ; des contributions exprimant un point de vue divergent pourraient y être annexées. Les modalités de présentation de ces rapports restent à définir ; la COSAC serait en tout cas libre d'en reprendre certaines orientations en les intégrant dans des conclusions ou contributions adoptées en session plénière.

M. RAPIN estime que l'objection faite à la constitution de ces groupes de travail, à savoir qu'ils feraient double emploi avec ceux de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, ne doit pas être regardée comme un obstacle étant donné que les parlementaires participant à la Conférence ne sont pas tous membres de la COSAC et que celle-ci, en tant qu'émanation collective des parlements nationaux, doit pouvoir conduire sa propre réflexion sur tout sujet européen. Puisque l'un des groupes de travail de la Conférence sur l'avenir de l'Europe porte sur la démocratie, l'éclairage de la COSAC sur cette thématique centrale sera particulièrement intéressant ; il pourrait donc même être envisagé, si la COSAC en convient, que les rapports de ses groupes de travail soient versés comme contributions aux réflexions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

Mme Sabine THILLAYE, présidente, remercie M. RAPIN pour sa présentation, ainsi que les membres de la Troïka pour la bonne atmosphère de travail qui a permis l'élaboration de ces propositions.

M. Domagoj HAJDUKOVIĆ, représentant du Parlement de Croatie, estime que ces groupes de travail représentent un important pas en avant dans l'amélioration de la qualité du travail de la COSAC. Un cadre formel devra être trouvé, mais les auditions prévues seront particulièrement utiles. Cette proposition constitue selon lui une prolongation efficace

des échanges thématiques engagés sous la présidence slovène ; c'est pourquoi la délégation croate la soutiendra.

Mme Sabine THILLAYE, présidente, confirme que cette approche permettra aux membres de la COSAC de mieux se comprendre et se connaître.

Mme Danuta JAZŁOWIECKA, représentante du Sénat de Pologne, rappelle que le Parlement européen a commencé à travailler sur le paquet « *Fit for 55* » et demande s'il serait possible d'organiser un débat en ligne avec les rapporteurs quant aux attentes de la COSAC en la matière, de manière à mieux coopérer avec le Parlement européen et à mieux connaître la trajectoire de ces mesures.

Mme Sabine THILLAYE, présidente, remercie Mme Jazłowiecka de cette suggestion, dont il sera tenu compte.

Mme Roelien KAMMINGA, représentante de la Chambre basse des Pays-Bas, partage les priorités exposées par la présidence française et se dit confiante que des décisions seront prises. Ces groupes de travail sont une excellente occasion de mener des échanges poussés sur le sentiment d'appartenance des citoyens à l'Union européenne et surtout sur l'État de droit, concept crucial pour l'Union européenne. Les Pays-Bas sont très préoccupés par les évolutions qui se produisent dans certains pays ; les parlements nationaux doivent donc, eux aussi, s'emparer de ce sujet. Mme Kamminga interroge la présidence sur le fonctionnement concret de ces groupes de travail, le programme prévu en étant très ambitieux – tout en formant le vœu qu'ils se montreront à la hauteur des attentes.

Mme Eva KJER HANSEN, représentante du Parlement du Danemark, remercie la Troïka d'avoir inscrit cette idée formidable à l'ordre du jour. Elle propose de constituer un autre groupe de travail sur la méthodologie même des travaux de la COSAC, qui

constitue un forum extraordinaire pour échanger et s'instruire sur les pratiques et les positions de chaque Parlement, mais dont une réforme des méthodes de travail est selon elle nécessaire. Il faut des discussions réelles et authentiques, des réunions plus efficaces et à la finalité claire sur les questions qui comptent. Voilà qui justifie la création d'un groupe chargé de réfléchir aux moyens d'utiliser à meilleur escient le temps dont la COSAC dispose – et elle se dit convaincue que la COSAC est prête pour une telle réforme.

Mme Sabine THILLAYE, présidente, se dit, à titre personnel, d'accord avec la position exprimée par Mme Kjer Hansen, mais relève que sa proposition ne peut être inscrite à l'ordre du jour sans discussion préalable au sein de la Troïka. La présidence française y abordera ce sujet pour qu'elle le soit, éventuellement, au cours de la présidence tchèque.

Mme Éliane TILLIEUX, représentante de la Chambre des représentants de Belgique, se dit tout à fait prête à coopérer à la mise en place des deux groupes de travail, puis formule deux propositions pour soutenir l'initiative française.

Sur la forme, elle suggère que la réunion préparatoire des Présidents précédant chaque réunion de la COSAC puisse se dérouler en ligne, afin de mettre en valeur la séance plénière, les points à l'ordre du jour de cette réunion des Présidents de la COSAC pouvant se limiter à la présentation des priorités de la présidence et à la discussion des thèmes abordés dans le rapport bisannuel de la COSAC.

Sur le fond, elle rappelle que le rapport du groupe de travail chargé de réfléchir à la question du dialogue politique renforcé, initiative dite du « carton vert », lancée par la COSAC en 2015, est resté sans suite. Aussi soumet-elle l'idée que le futur groupe de travail sur le rôle des parlements nationaux redonne vie à ce dialogue, ce qui permettrait à ces parlements de proposer de nouvelles initiatives législatives à la Commission européenne,

contraignant ainsi les institutions européennes à se prononcer sur le sujet. Selon elle, confier une telle mission à ce groupe de travail contribuerait à renforcer la visibilité de la COSAC vis-à-vis des médias, ainsi que du grand public.

Mme Sabine THILLAYE, présidente, prend acte de ces deux propositions et confirme que le renforcement du dialogue politique est l'une des thématiques qui pourraient être abordées dans le cadre du groupe de travail sur les parlements nationaux.

M. Dario STEFÀNO, représentant du Sénat d'Italie, signale qu'il a déjà demandé, au cours d'une précédente réunion de la COSAC, que le rôle des parlements nationaux soit mieux pris en compte dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Il ajoute que nombreux sont ceux qui ont d'ores et déjà donné leur accord au renforcement des initiatives législatives du Parlement européen, du pouvoir de contrôle des parlements nationaux, et du dialogue législatif entre Parlement européen et parlements nationaux.

La COSAC, qui est le lieu idoine pour faire la synthèse de toutes ces propositions, devrait servir à diffuser les prises de position des parlements nationaux dans le cadre de la procédure législative européenne. C'est pourquoi il accueille favorablement l'initiative française de créer deux groupes de travail. Il insiste aussi sur le fait que le dialogue politique auquel donnent lieu les réunions plénières de la COSAC doit être valorisé.

Enfin, il est fondamental selon lui d'assurer une continuité aux rendez-vous périodiques de la COSAC, notamment par des rencontres et un dialogue avec les commissaires européens responsables des différentes politiques européennes.

Mme Sabine THILLAYE, présidente, reconnaît qu'il faut renforcer la visibilité des travaux de la COSAC et précise que des auditions avec les commissaires européens font partie du programme de travail.

Mme Ria OOMEN-RUIJTEN, représentante de la Chambre haute des Pays-Bas, soutient pleinement la proposition française. Elle salue les efforts de Mme THILLAYE et de M. RAPIN, ainsi que de la Troïka, pour engager une réflexion sur les méthodes de travail, car le fonctionnement de la COSAC n'est pas aussi souple que l'on pourrait l'espérer, ce qui tient aussi à son format. Elle estime que la création des groupes de travail aidera à faire de la COSAC un véritable forum, un lieu de diffusion des bonnes pratiques.

Cependant, il serait judicieux, si l'initiative française était adoptée, d'assurer une continuité dans les sujets abordés – rôle des parlements nationaux et valeurs européennes – lors des présidences à venir.

Pour finir, elle juge souhaitable que les futurs groupes de travail formulent des propositions en vue des réunions plénières, en vue de les introduire dans les contributions de la COSAC, si c'est envisageable.

Mme Sabine THILLAYE, présidente, remercie Mme OOMEN-RUIJTEN de son soutien et approuve l'idée de la continuité des travaux des groupes de travail. Cependant, elle ne peut engager les présidences suivantes de l'Union européenne, d'abord tchèque et suédoise, auxquelles il appartiendra de poursuivre la réflexion sur les thèmes de travail abordés lors de la présidence française. Elle rappelle que c'est à la réunion plénière de la COSAC d'intégrer ou non les propositions des groupes de travail à ses contributions.

Mme Etila GJONAJ, représentante du Parlement d'Albanie, espère que la question des Balkans occidentaux continuera de s'inscrire dans les priorités de l'Union européenne et que des décisions seront prises dans ce domaine au cours du premier semestre 2022. Il serait en effet utile que les deux nouveaux groupes de travail abordent le sujet : la COSAC contribuerait ainsi à associer ces pays à la discussion et, de ce fait, à

renforcer leur sentiment d'appartenance à l'Union européenne, mais aussi leur participation aux réflexions sur l'avenir de l'Europe.

Elle conclut son intervention en demandant à ce que l'Albanie puisse participer aux deux futurs groupes de travail.

Mme Sabine THILLAYE, présidente, remercie Mme GJONAJ de sa proposition, mais fait observer que la question du rôle que pourraient jouer des États non encore membres de l'Union européenne dans le cadre des futurs groupes de travail n'est pas encore tranchée.

M. Jean-François RAPIN, président de la commission des affaires européennes du Sénat de la République française, remercie l'ensemble des intervenants d'avoir saisi la balle au bond en soutenant l'initiative française par des propos encourageants. Il apprécie le fait que la plupart d'entre eux ont cherché à améliorer la proposition ambitieuse qui leur était soumise. Il y voit la volonté partagée de faire évoluer la manière dont la COSAC s'exprime.

Il indique que la décision d'élargir la composition des groupes de travail relève de leur organisation et qu'elle doit être soumise à leurs membres. Il estime également que, si la proposition danoise de créer un nouveau groupe de travail est séduisante, il faudra veiller à ne pas entreprendre trop de choses en même temps, au risque de n'en mener aucune à bien – selon l'adage « qui trop embrasse mal étreint ».

Il précise que la continuité des groupes de travail, pour louable qu'elle soit, outrepassé les prérogatives de la présidence française et qu'il est impossible d'imposer un ordre du jour aux présidences à venir. Cependant, il assure que Mme THILLAYE et lui-même feront tout pour relayer cette demande.

Il précise enfin que, lors de sa visite au Sénat, le 7 janvier dernier, Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, lui a semblé favorable à un renforcement du rôle de la COSAC dans la vie démocratique européenne, et que la Commission européenne semble avoir compris que le renforcement du lien entre parlements nationaux, Parlement européen et Commission européenne se fera à travers les parlementaires nationaux, ces élus du quotidien qui apportent une autre vision de la politique, éloignée d'une approche par trop descendante, mais, au contraire, plus proche du terrain.

Mme Sabine THILLAYE, présidente, remercie à son tour l'ensemble des intervenants de leurs prises de parole.

Elle rappelle que le règlement de la COSAC prévoit que l'institution des groupes de travail peut être décidée par un vote à la majorité absolue des Présidents, mais qu'il lui semble plus conforme à l'esprit des travaux de la COSAC de parvenir à un consensus sans recourir à un vote formel.

Elle constate enfin que les débats n'ont pas révélé d'opposition formelle à la création des deux groupes de travail, respectivement sur les valeurs européennes et le rôle des parlements nationaux.

Après avoir interrogé la conférence sur ce point, la présidence conclut qu'il y a lieu de considérer que les Présidents de la COSAC ont décidé, par consensus, d'instituer les deux groupes de travail selon les modalités proposées. (Applaudissements.)

La réunion est suspendue à 12 h 20.

Elle est reprise à 14 h 15.

Troisième session – vingtième anniversaire de l’euro

- Présidence de M. Jean-François RAPIN, président de la commission des affaires européennes du Sénat de la République française -

M. Jean-François RAPIN, président de la commission des affaires européennes du Sénat de la République française, ouvre la troisième session de la réunion des Présidents de la COSAC, consacrée au bilan et aux perspectives de l’euro, à l’occasion du vingtième anniversaire de la monnaie unique européenne. Il salue cette réalisation visible et concrète de l’Union européenne, d’une importance majeure pour l’intégration économique dans le marché intérieur, mais aussi pour les citoyens européens, soulignant que c’est également un instrument potentiel d’affirmation européenne sur la scène internationale, y compris dans sa dimension numérique.

Il réaffirme l’importance du contrôle des parlementaires nationaux sur l’évolution de la zone euro et sur les décisions politiques qui la déterminent. Il remercie enfin Mme Christine LAGARDE, présidente de la Banque centrale européenne, de sa présence à cette réunion des Présidents de la COSAC.

Mme Sabine THILLAYE, présidente de la commission des affaires européennes de l’Assemblée nationale de la République française, remercie à son tour Mme Christine LAGARDE au nom de l’Assemblée nationale.

Saluant le chemin parcouru depuis l’introduction de l’euro dans notre vie quotidienne, voilà vingt ans, elle regrette que les citoyens européens n’en soient pas forcément assez conscients. En tant que citoyenne franco-allemande, elle se rappelle la véritable libération qu’a été pour elle l’apparition de la monnaie unique, y compris sur un plan purement pratique, au quotidien.

Elle considère que l'euro nous a collectivement rendus plus forts : alors que certains spéculaient sur l'éclatement de la zone euro et la fin de l'euro, c'est notre appartenance à la zone euro et la réactivité de la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE), sous l'impulsion de Mario DRAGHI et de Christine LAGARDE, qui nous ont permis de traverser la crise financière et la crise sanitaire. Notre réponse a montré la puissance de la complémentarité entre la politique budgétaire et la politique monétaire. Sans l'action résolue de la BCE, une majorité d'États de la zone euro n'auraient pas pu protéger leurs citoyens et leurs entreprises comme ils l'ont fait, mais seule la dépense budgétaire pouvait cibler le soutien là où il était le plus efficace.

Elle estime que l'un des grands enjeux pour l'avenir de l'euro est de trouver les moyens, à l'issue de la réflexion en cours sur la gouvernance économique, de prolonger, au-delà de la réponse à la crise, la complémentarité entre la politique monétaire et la politique budgétaire pour la stabilité et la prospérité futures de la zone euro.

Mme Sabine THILLAYE reste convaincue, enfin, que cela passe par la définition des bons outils de coordination des politiques budgétaires nationales et par une augmentation de nos moyens budgétaires communs au-delà de la durée du plan de relance *NextGenerationEU* (NGEU), même si elle reconnaît qu'il s'agit d'un chantier aussi important que difficile, *a fortiori* dans un contexte de grande incertitude sur l'évolution de la situation économique et de l'inflation.

Pour conclure, elle se demande s'il existe une communauté de destins dans l'Union européenne ou si nous devons rester éternellement des concurrents.

Mme Christine LAGARDE, présidente de la Banque centrale européenne, prend un moment pour honorer la mémoire de David SASSOLI, président du Parlement

européen, dont les funérailles ont lieu ce jour à Rome. Ce dernier avait déclaré lors de sa prise de fonctions : « L'Europe a encore beaucoup à dire, pour autant que nous sachions l'exprimer d'une seule voix. »

Citant le président François MITTERRAND – « Plus il y aura d'Europe, plus cette Europe doit être démocratique, plus elle doit être parlementaire » –, elle témoigne de sa reconnaissance d'avoir été invitée à débattre avec des parlementaires de l'ensemble de l'Union européenne.

Retraçant le chemin parcouru depuis janvier 2002, elle exprime sa satisfaction qu'aujourd'hui 340 millions de personnes utilisent dans leur vie quotidienne des billets et des pièces en euros. Selon elle, la monnaie unique est plus populaire que jamais.

Le chemin n'a pas toujours été facile, de la crise financière mondiale de 2008 jusqu'à la pandémie, en passant par la crise des dettes souveraines, mais, malgré les sceptiques et contre toute attente, le cadre institutionnel a su évoluer. Mme Christine LAGARDE estime que les pays de la zone euro ont réussi à sortir de chaque crise plus forts. Elle souligne surtout la remarquable réponse collective apportée à la pandémie. À ses yeux, à l'heure où nous entrons dans une nouvelle phase, il faut impérativement conserver ce sens de l'unité et ce cap clair et transformer les avancées de ces deux dernières années en progrès durables pour l'Europe.

Elle distingue trois directions essentielles à cette fin : il s'agit d'apporter de la stabilité, d'améliorer l'offre et de renforcer l'autonomie stratégique.

À son sens, la pandémie de Covid-19 a constitué un choc majeur pour nos sociétés et nos économies, mais elle a permis de démontrer la capacité de l'Europe à garantir la stabilité dont son économie a besoin. Elle y insiste, lorsque les dirigeants travaillent de

concert vers un même objectif, les résultats peuvent être spectaculaires. Elle rappelle qu'à compter du début de la grande crise financière, il a fallu sept ans pour que le produit intérieur brut (PIB) de la zone euro retrouve son niveau d'avant la crise. Actuellement, nous nous attendons à ce que le PIB dépasse son niveau d'avant la pandémie au premier trimestre 2022. Elle est convaincue que cet horizon nettement plus court tient pour beaucoup à la réponse conjointe des autorités publiques européennes et nationales.

Mme Christine LAGARDE souligne que la BCE a rapidement lancé un ensemble de mesures exceptionnelles pour stabiliser les marchés financiers, assurer la bonne transmission de la politique monétaire et, ainsi, protéger la stabilité des prix. Cet engagement à préserver des conditions de financement favorables a permis d'aider les entreprises, les ménages et les pouvoirs publics à surmonter la pandémie. Dans le même temps, les superviseurs bancaires de la BCE ont pris toutes les dispositions pour permettre aux banques d'assurer la transmission de ces mesures. Elle estime que toutes ces dispositions ont contribué à sauver plus de 1 million d'emplois dans la zone euro.

Soulignant que cette politique monétaire a été accompagnée par une réponse ambitieuse des politiques budgétaires visant à stabiliser l'emploi et les revenus, elle salue l'action parallèle des gouvernements et des parlements pour fournir un soutien direct aux travailleurs et aux entreprises. Les règles budgétaires et celles relatives aux aides d'État ont été provisoirement suspendues et de nouveaux instruments budgétaires communs ont été mis en place, notamment le programme *NextGenerationEU* ou *NextGen*.

Elle insiste néanmoins sur la persistance d'un besoin de stabilisation. Si toutes ces mesures ont créé les conditions d'une forte reprise, elle déplore que la réouverture rapide de l'économie ait entraîné de vives augmentations des prix des carburants, du gaz et de l'électricité. Il en a été de même pour les biens durables et certains services, en raison d'une

demande supérieure à une offre contrainte. Le rythme d'inflation annuel dans la zone euro a atteint 5 % en décembre, la composante énergie contribuant environ à la moitié de cette hausse. Elle regrette que ces facteurs influent négativement sur la croissance à court terme, mais estime que les moteurs de l'inflation devraient perdre de leur vigueur dans le courant de l'année. Elle prend toutefois très au sérieux les préoccupations à cet égard d'un grand nombre de nos concitoyens et assure que la BCE fait tout pour atteindre un objectif d'inflation de 2 % à moyen terme : ainsi, lors de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs, le 16 décembre 2021, il a été décidé une réduction graduelle du rythme des achats nets d'actifs en 2022, d'environ 85 milliards d'euros à 20 milliards d'euros nets par mois.

Abordant le renforcement de l'offre, elle souligne que la transition écologique, la révolution numérique et les évolutions démographiques se sont toutes accélérées sous l'effet de la pandémie. Pour assurer une croissance durable à l'avenir, elle soutient que l'offre et la demande doivent évoluer de concert à mesure que l'économie s'adapte à ces mutations. Elle reste convaincue que l'Europe y trouvera un nouveau potentiel de croissance – neuf des vingt acteurs mondiaux en pointe dans l'obtention de brevets dans les domaines du numérique et de l'écologie sont européens –, à condition que les capacités d'offre s'adaptent suffisamment rapidement.

Pour illustrer ses craintes, elle prend comme exemple la volatilité des prix de l'énergie, due aux « technologies relais » comme le gaz naturel, qui devront être utilisées pour combler les besoins de production d'énergie. Elle craint que la confiance de nos concitoyens dans la décarbonation s'en trouve affaiblie. Selon elle, la solution est donc d'accélérer l'investissement dans les énergies renouvelables et les autres technologies vertes afin de les déployer plus rapidement.

Mme LAGARDE se félicite de ce que la réponse européenne à la crise ait porté non seulement sur la stabilisation de la demande, mais aussi sur la réorientation de l'offre vers les secteurs d'avenir, contrairement à ce qui s'est passé aux États-Unis ou dans d'autres zones du monde. Le programme *NextGen* est un instrument unique, qui peut déclencher la dynamique d'investissement dont la zone euro a besoin. Il est donc essentiel d'en assurer pleinement la réussite. Aussi, elle encourage les parlementaires nationaux à garantir une mise en œuvre rapide et efficace des plans de réforme et d'investissement présentés par les États membres.

Toutefois, elle admet que *NextGen* ne suffira pas pour orienter notre économie vers l'avenir. Sa capacité est de 750 milliards d'euros jusqu'en 2026, mais la transition écologique demandera des investissements supplémentaires de 520 milliards d'euros par an d'ici à 2030 pour atteindre les objectifs fixés. Pour rattraper nos principaux concurrents dans le domaine du numérique – les États-Unis et la Chine –, 125 milliards d'euros de plus devront aussi être mobilisés chaque année.

Pour combler cet écart, elle souhaite trouver les moyens de mobiliser les grandes capacités d'investissement privé en Europe, mais aussi dans le monde entier, grâce à un secteur financier robuste, intégré et diversifié. Il faut aller au-delà de l'Union bancaire, déjà réalisée aux deux tiers, et faire en sorte que l'union des marchés de capitaux - *capital markets union* (CMU) soit approfondie dans les années qui viennent. Elle rappelle que, l'année dernière, elle a lancé un appel pour que les membres de la zone euro concentrent leurs efforts sur l'achèvement de « l'union des marchés de capitaux verts ». En effet, les investisseurs en actions sont les mieux placés pour financer les projets les plus risqués et les plus innovants, essentiels pour les transitions écologique et numérique. L'Europe bénéficie aussi de

l'avantage dit « du premier arrivé » dans le domaine de la finance verte, 60 % des émissions mondiales d'obligations vertes étant réalisées au sein de l'UE.

Mais elle s'interroge sur les moyens de progresser. Si les propositions législatives récemment présentées par la Commission européenne dans le cadre de son plan d'action pour l'union des marchés des capitaux sont en effet une base de discussion utile pour les colégislateurs, elle estime que des progrès sont également nécessaires au niveau national. Des réformes fiscales et réglementaires visant à soutenir les investissements en actions et en capital-risque sont un ingrédient essentiel d'une plus grande intégration des marchés de capitaux. Ces progrès doivent se faire en étroite coordination entre les différents parlements nationaux. Ils permettront de dynamiser le paysage européen des marchés d'actions, qui, aujourd'hui, souffrent de la comparaison avec les grandes économies du monde.

Mme Christine LAGARDE développe ensuite le troisième domaine dans lequel l'Europe peut tirer parti de ce qui a été accompli pendant la pandémie, à savoir le renforcement de son autonomie stratégique. La BCE a pris ces deux dernières années plusieurs mesures en la matière. Un meilleur équilibre entre politiques monétaire et budgétaire a ainsi contribué à la reprise de la demande intérieure, tandis que le programme *NextGenerationEU* a assis la crédibilité des émissions obligataires de l'Union européenne, qui font l'objet d'un fort engouement des marchés, et renforcé le rôle international de l'euro.

Elle identifie la révolution numérique, qui s'est accélérée pendant la pandémie, comme un nouveau front appelant à une réflexion sur la place de l'Europe dans le monde. La transition numérique est de dimension mondiale et d'autres économies ont pris une certaine avance.

Sur ces questions numériques, elle invite à l'action collective afin de garder le contrôle des activités économiques essentielles et de fixer les normes au niveau le plus élevé. Les récentes initiatives législatives sur les services et les marchés numériques (*DSA* et *DMA*), ainsi que la « voie à suivre pour la décennie numérique » (*Path to the Digital Decade*), contribueront à affermir la position mondiale de l'Union européenne en la matière et à promouvoir les normes européennes à travers le monde.

La présidente de la Banque centrale européenne indique que la BCE travaille ardemment sur le projet d'euro numérique. Les parties prenantes devront décider, en 2023, de la suite à donner aux travaux. Un euro numérique serait un moyen de paiement simple, sans risque, fiable, émis par une banque centrale, bénéficiant d'une garantie publique et accepté dans toute la zone euro. Il ouvrirait de nouvelles opportunités pour les entreprises et jouerait un rôle de catalyseur du progrès technologique et de l'innovation. Les intermédiaires européens seraient en mesure d'améliorer leurs services et de rester compétitifs sur le marché des paiements. Cela favoriserait aussi la souveraineté monétaire et financière de l'Europe.

Elle précise, enfin, que l'euro numérique ne remplacerait pas les espèces, la BCE ayant par ailleurs lancé un processus de conception de nouveaux billets en euros.

Elle conclut en se réjouissant des résultats de l'action collective. Les Européens sortent progressivement renforcés de la crise, avec des bases solides sur lesquelles construire l'avenir. Un long chemin reste toutefois à parcourir et elle en appelle à la détermination de tous.

Selon elle, ces mots de Nicolas SARKOZY prononcés lors de la dernière présidence française de l'Union européenne sonnent encore juste aujourd'hui : « Il faut que l'Europe se donne les moyens de jouer le rôle qui doit être le sien dans le monde nouveau qui

est en train de naître. » La phase qui s'ouvre doit permettre de prendre des décisions à la hauteur des défis. C'est la meilleure manière de montrer au monde entier que l'euro rassemble les Européens et qu'il les rend plus forts. (*Applaudissements.*)

Mme Satu HASSI, représentante du Parlement de Finlande, considère l'euro comme un vecteur à la fois de stabilité et d'instabilité, ainsi qu'en atteste la crise traversée par la monnaie il y a dix ans.

Elle énumère les problèmes non résolus : la dette qui se creuse, une politique monétaire trop « procyclique » ou encore un manque d'approfondissement de l'union monétaire. Elle appelle à donner davantage de poids aux États membres pour juger de la durabilité de la dette. Si les règles doivent être assouplies quand c'est nécessaire, elles doivent l'être selon des critères choisis par tous et uniformes.

Enfin, elle espère qu'au cours du semestre européen, les interactions entre l'emploi, le social et l'économie seront mieux prises en compte afin de restructurer les économies et de les rendre plus vertes.

M. Rubén FAUSTO MORENO, représentant du Sénat d'Espagne, rappelle que c'est à Madrid que la COSAC a été conçue en 1989, mais aussi que le nom « euro » a été choisi par les États membres en 1995. En apportant stabilité, compétitivité et prospérité économique, l'euro a amélioré la vie des citoyens européens et des entreprises européennes. Sa capacité de résistance à la crise économique et financière de 2008 ou à la pandémie de coronavirus s'explique par une coopération et une intégration croissantes des États membres, qui sont la meilleure réponse aux détracteurs de la monnaie commune.

Considérant que l'euro est un symbole de l'identité, de l'unité et des valeurs européennes, il appelle à renforcer son rôle sur le plan international et à lui donner sa

dimension numérique. Il estime que les règles budgétaires devraient être renforcées et réformées, pour devenir plus simples et plus transparentes. Les parlements nationaux doivent pouvoir se les approprier, pour une meilleure cohérence entre les budgets nationaux et les règles adoptées à Bruxelles.

Il déplore enfin l'absence de mécanisme de supervision et de sanctions. Il estime qu'un lien devrait être établi entre violation des règles budgétaires et accès aux fonds européens. Seul un effort constant d'adaptation permettra à l'euro et à la BCE de conserver leur force.

M. Domagoj HAJDUKOVIĆ, représentant du Parlement de Croatie, considère l'euro, avec le recul, comme un succès historique, la monnaie commune ayant démontré ses avantages en dépit de quelques difficultés. En tant que représentant d'un pays candidat à son adoption, il craint notamment une montée de l'inflation telle que certains pays l'ont connue, et cite en exemple à suivre la trajectoire réussie de la Slovaquie. Il espère que ce vingtième anniversaire ouvrira la voie à une adhésion de la Croatie à la zone euro, ce qui signifierait pour son pays, avec l'entrée dans l'espace Schengen, une véritable intégration dans la famille européenne.

Mme Danuta JAZŁOWIECKA, représentante du Sénat de Pologne, admet être restée quelque peu sur sa faim en écoutant la présidente de la BCE évoquer le projet d'euro numérique. Elle estime indispensable de mettre en place une stratégie en la matière et de préparer les esprits, mais elle s'interroge sur les modalités concrètes. Elle confirme que la pandémie a bouleversé la vie des Européens, notamment en matière d'utilisation des outils numériques.

M. Dario STEFÀNO, représentant du Sénat d'Italie, se satisfait que l'Union européenne ait profondément fait évoluer ses paradigmes, notamment en matière de protection des emplois. Le programme « Facilité pour la reprise et la résilience » est une référence qui devrait favoriser la double transition écologique et numérique. Le renforcement du rôle de la Banque européenne d'investissement, celui du mécanisme européen de stabilité ou encore les interventions de la BCE dans le cadre de la gestion de la pandémie sont également à saluer.

Il considère que la nature même de l'intégration européenne exige de continuer à avancer, même en situation de crise exceptionnelle. Selon lui, l'Europe n'est pas encore tout à fait outillée pour faire face aux grands défis qui sont les siens. Le programme *NextGenerationEU* pourrait être le premier pas vers la création d'une véritable union budgétaire, qui autoriserait le recours à la dette européenne de façon permanente et autonome. Ce programme augure également de politiques communes susceptibles de garantir les transitions écologique et numérique.

Enfin, il voudrait que le lien indissoluble entre la dimension économique et la dimension sociale fasse l'objet d'un travail particulier au cours de ce semestre. Il suggère ainsi de renforcer le pacte de stabilité et de croissance et d'y adjoindre des critères sociaux, en rendant contraignants des indicateurs quantitatifs de bien-être, d'inclusion et de cohésion sociales.

M. Christian BUCHMANN, représentant du Conseil fédéral d'Autriche, constate que l'euro, devenu un important facteur de stabilité, a aussi contribué à la résilience de l'économie européenne.

Il appelle au respect des règles budgétaires et approuve l'objectif annoncé par la présidente de la BCE de maîtriser à moyen terme l'inflation à hauteur de 2 %. Il accueille favorablement les projets d'union bancaire et d'union des marchés de capitaux.

Enfin, il se dit prêt, sous réserve d'une évaluation rigoureuse, à soutenir la BCE dans la poursuite de son projet d'euro numérique, qui lui paraît être un instrument prometteur, profitable à la fois à l'économie et aux citoyens européens.

M. Raimond KALJULAIID, représentant de l'Assemblée d'État d'Estonie, souligne combien l'Union européenne et l'euro, synonymes de prospérité et de sécurité, ont marqué sa génération.

Il rappelle que l'Estonie, qui a commencé à utiliser l'euro le 1^{er} janvier 2011, a dû se préparer à son adoption alors qu'elle vivait une terrible crise financière. Expliquer aux citoyens estoniens qu'il était nécessaire, dans ces conditions, de respecter des règles budgétaires très strictes n'a pas toujours été facile, mais l'Estonie a réussi à transformer cette difficulté en belle réussite.

Pour que la zone euro demeure un espace d'opportunités, il estime nécessaire de s'emparer de la question de l'innovation et de la numérisation. Dans cette optique, le projet d'euro numérique lui paraît très intéressant. Il insiste néanmoins sur le fait que le corollaire de cette innovation doit être la responsabilité budgétaire.

M. Dimitris KAIRIDIS, du Parlement hellénique, salue la visite récente du Président du Sénat, Gérard LARCHER, à Athènes, au Parlement grec, et se réjouit de pouvoir le retrouver au mois de mars prochain.

Il rappelle que la Grèce est le pays qui a le plus souffert, dans la zone euro, durant les dix dernières années, sans pour autant que le soutien du peuple grec au projet européen

vacille. Il se demande quelles pourraient être les perspectives de croissance pour l'euro dans un avenir proche dans le sud de l'Europe, notamment en Grèce, pays dont l'écart avec la moyenne européenne s'est creusé durant les dernières années.

Lorsqu'elle était directrice générale du Fonds monétaire international, Mme Christine LAGARDE avait dénoncé à plusieurs reprises la sous-performance chronique de la zone euro. Qu'en est-il ces derniers temps ? *Quid* de la politique mise en œuvre face à la remontée des taux d'intérêt et aux perspectives d'inflation en 2022 ?

Enfin, il remercie Mme Christine LAGARDE pour ses remarques encourageantes quant au renforcement budgétaire de la zone euro et à la transformation du plan de relance *NextGenerationEU* en un outil plus pérenne.

M. Dragomir STOYNEV, de l'Assemblée nationale de Bulgarie, rappelle que la mise en œuvre de l'euro et la politique monétaire commune ont été stratégiques dans le développement du projet européen.

Il constate que la mise en place de la zone euro a permis, pendant la première décennie, d'éliminer le risque de change et de réduire les coûts ; les flux commerciaux et les mouvements de capitaux se sont accrus.

Il note qu'après 2008, et surtout après la crise de la dette en 2014 et 2015, puis au cours de la crise liée à la pandémie, l'Union européenne et la Banque centrale européenne ont dû évoluer dans un environnement caractérisé par les chocs et les divergences. Néanmoins, le soutien à grande échelle apporté aux États par la BCE a eu pour effet non seulement de préserver l'euro, mais aussi de renforcer son attractivité à l'échelle internationale.

M. STOYNEV relève que l'euro, loin d'être uniquement une monnaie de réserve, est désormais un point d'ancrage institutionnel pour un certain nombre de pays, une monnaie

d'émission de dette et un moyen de facturation des transactions commerciales. L'euro se renforce, alors que le dollar s'affaiblit.

M. STOYNEV souligne que, en plus des valeurs portées par le projet européen, l'institution monétaire qu'est l'euro a une importance particulière pour accélérer le développement du projet européen dans la région des Balkans. La grande majorité des citoyens, des entreprises, des banques et des institutions publiques des pays des Balkans ont déjà fait le choix de l'euro. La Bulgarie et la Croatie ont intégré l'Union bancaire européenne en 2020. Elles prévoient d'adopter l'euro respectivement en 2023 et en 2024. M. Stoynev se demande dans quelle mesure le processus pourrait être accéléré et élargi à l'ensemble des pays des Balkans.

M. Sergio BATTELLI, de la Chambre des députés d'Italie, salue le succès de l'euro devenu, vingt ans après son introduction, la deuxième monnaie internationale la plus importante, après le dollar américain. Il insiste sur la nécessité de renforcer encore l'euro, en garantissant notamment une représentation unifiée dans le cadre des institutions et des conférences financières internationales.

L'euro est à ce jour la monnaie principale utilisée pour financer les investissements verts, puisque cela concerne la moitié des *green bonds*. Il faut poursuivre dans cette voie. L'Union européenne peut et doit être un modèle, à l'échelle mondiale, lorsqu'il s'agit de financer des projets aux répercussions positives pour l'environnement.

M. BATTELLI estime que le renforcement de la monnaie unique passe également par la mise en place de l'euro numérique. La BCE y travaille, et il faudra analyser les bénéfices et les effets indésirables liés à ce projet. Il est dans l'intérêt de tous de le soutenir, car il pourrait favoriser la numérisation de l'économie européenne et stimuler l'innovation des

systèmes de paiement. Il faudra néanmoins veiller à réaffirmer la souveraineté de la BCE dans le domaine monétaire et financier, et à protéger la stabilité de la finance numérique.

M. BATTELLI considère que la réforme de la gouvernance économique européenne, qui doit être plus transparente, pourra aussi être discutée dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Il est nécessaire de prendre en compte le nouveau scénario macroéconomique qui ressort de la crise liée à la pandémie. Les règles du pacte de stabilité et de croissance gagneraient à être simplifiées et clarifiées, fondées sur des indicateurs faciles à déterminer. Elles doivent stimuler la croissance et favoriser les investissements pour accélérer les transformations numérique et écologique. Il importera également de réduire les écarts sociaux et économiques entre les États membres.

En ce sens, le plan SURE (*Support to mitigate unemployment risks in an emergency*), instrument de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage dans les situations d'urgence, et le plan de relance *NextGenerationEU* peuvent faire figure de modèles pour l'avenir.

Enfin, M. BATTELLI estime qu'il faut achever l'Union bancaire en travaillant sur son troisième pilier, un système commun de garantie des dépôts bancaires.

M. Gaëtan Van GOIDSENHOVEN, du Sénat de Belgique, considère l'euro comme le symbole matérialisant le mieux l'Union européenne auprès de ses citoyens, qui l'utilisent dans leur quotidien. Son histoire est loin d'avoir été un long fleuve tranquille, puisque la monnaie européenne fut même considérée comme menacée d'extinction, lors de la crise de l'euro en 2008. Comme souvent dans l'histoire de l'Union européenne, cette crise a été surmontée grâce à des valeurs de solidarité et de résilience.

Depuis ses débuts, l'euro est un facilitateur du quotidien des particuliers et des entreprises, en supprimant les difficultés liées au change. Il a donc accéléré le développement des échanges au sein du marché unique et contribué à resserrer les liens entre les pays qui en font partie. Récemment, l'euro a été mis à contribution dans le plan de relance et de résilience, ce qui constitue l'une de ses implications techniques très concrètes, à court terme.

Néanmoins, M. Van GOIDSENHOVEN estime qu'il convient de réfléchir, à plus long terme, au renforcement de cette collaboration, pour la rendre forte et pérenne, alors qu'elle constitue aujourd'hui un atout fondamental pour la compétitivité de l'Union européenne.

Il tient à saluer le message volontariste et lucide adressé par Mme LAGARDE, dans un climat marqué par l'incertitude et une rapide montée de l'inflation. Il en retient un engagement sans faille sur la stabilité des prix, l'accélération des investissements en faveur des énergies renouvelables et la prise en compte de la question du numérique.

Il termine par un encouragement à surmonter les obstacles qui ne manqueront pas de surgir, dans un contexte de crise.

Mme Christine LAGARDE, présidente de la Banque centrale européenne, remercie l'ensemble des parlementaires de leurs interventions, de leur intérêt et de leur curiosité. Elle souligne combien la Banque centrale européenne est attentive aux différents points de vue exprimés.

Elle salue les députés de Croatie et de Bulgarie, dont les pays sont candidats à l'entrée au sein de la zone euro et à l'adoption de la monnaie unique. Elle sait que les opinions publiques de ces deux pays ont à cœur de rejoindre cette zone, mais qu'il n'est jamais simple de renoncer à une monnaie pour en adopter une nouvelle. Il faut en effet mettre en place des

principes d'opérationnalisation et de paiement entre les différents pays. Elle espère que la zone euro comptera, après le rapport de convergence de juin 2022, deux nouveaux membres. Elle estime que la détermination de la Croatie et de la Bulgarie illustre le facteur d'unité et de résilience que représente la monnaie unique depuis vingt ans.

Mme LAGARDE rappelle que les différentes devises ont parfois été à l'origine de grandes difficultés économiques et monétaires. Loin de rassembler les Européens, elles les ont bien souvent divisés. Aujourd'hui, l'euro est une monnaie stable, durable, ancrée dans un espace-temps. Elle est la deuxième monnaie internationale de réserve au monde. Mme LAGARDE souligne que le volume de réserves en euro des banques centrales avait diminué après la grande crise financière, entre 2008 et 2011. Or l'euro n'a pas faibli ces derniers mois, sans doute grâce à la capacité de l'Union européenne à répondre à la crise économique induite par la pandémie.

Elle considère qu'il faut continuer d'avancer sur le chemin du développement et du renforcement de l'Union européenne, en particulier de la zone euro, par le biais de l'Union bancaire, par celui du marché des capitaux européens et par un renforcement de l'intégration budgétaire. Elle est convaincue qu'emprunter ce chemin permettra de continuer de construire la maison européenne.

La présidente de la BCE souligne que la position du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne sur le pacte de stabilité et de croissance se rapproche de celle de certains des orateurs. Selon elle, une discipline budgétaire des États membres est impérative, en particulier pour ceux qui sont liés par une monnaie commune. Il faut une discipline efficace, à laquelle on n'échappe pas, relève-t-elle, mais aussi un pacte plus simple, plus compréhensible et plus efficace dans ses modalités. Ce pacte doit également permettre de

mener des politiques budgétaires contracycliques et doit éventuellement se doubler d'une capacité budgétaire autonome.

Elle estime que de longs débats se tiendront dans les mois à venir pour préciser la façon dont cette solidarité budgétaire pourrait s'exprimer, selon quelles modalités, quels fléchages, quels contrôles des différentes institutions parlementaires, à la fois à l'échelle européenne et à l'échelle nationale, et quelles séquences. Il s'agit d'un chantier majeur, insiste-t-elle, car la mesure d'exemption mise en place durant la pandémie ne peut durer éternellement. Elle souhaite que les nouvelles règles soient acceptées avant le retour du régime normal.

Mme LAGARDE relève que plusieurs orateurs ont évoqué la monnaie numérique et la façon dont une banque centrale peut participer à ce mouvement d'innovation. Elle est convaincue de la nécessité d'avancer à marche forcée pour défricher les problèmes, trouver des solutions, identifier les canaux d'intervention, déterminer à quel niveau technologique, politique et même philosophique, cet euro numérique pourra être mis en place.

Elle fait valoir que la banque centrale chinoise travaille sur un projet de *renminbi* (RMB) numérique depuis sept ans, censé voir le jour d'ici aux jeux Olympiques de Pékin, mais que rien n'est encore certain. De même, la banque nationale suédoise, qui travaille depuis quatre ans sur un projet similaire, n'est pas encore prête à mettre sur le marché une couronne numérique.

Elle insiste sur la complexité d'un tel projet, qui soulève de multiples problèmes, à la hauteur des objectifs et des ambitions affichés. Cette monnaie numérique doit être simple et facile d'utilisation pour les Européens, protectrice de leurs libertés individuelles et

permettre de garantir la confidentialité des données personnelles qui peuvent être collectées lors de son utilisation.

Ces impératifs entraînent un niveau d'exigence élevé en termes à la fois de technologie et d'interopérabilité entre les différents pays. Elle souligne que des travaux approfondis restent à mener et que la technologie sous-jacente aux échanges de monnaies numériques évolue constamment. Elle relève, par exemple, que les *distributed ledger technologies*, ou registres distribués, c'est-à-dire les blocs qui se suivent et permettent d'identifier les transactions de manière confidentielle, sont quasiment une technologie d'hier.

Mme Christine LAGARDE espère parvenir à mettre en place une monnaie numérique européenne d'ici à cinq ans, voire un peu plus tôt. Il s'agit d'un projet qui ne relève pas uniquement de la Banque centrale européenne, mais aussi des gouvernements et des parlements, insiste-t-elle. Il y va en effet de la protection des libertés individuelles, de la protection des données et de l'évolution d'une monnaie qui représente la souveraineté régionale européenne.

Elle souligne enfin la dimension climatique de l'activité de la Banque centrale européenne. Si elle dit comprendre que cela puisse paraître surprenant dans la mesure où le mandat de la BCE est d'assurer la stabilité des prix dans le cadre de l'exercice de sa politique monétaire, elle rappelle toutefois, au regard des engagements européens pris en la matière ainsi que des impératifs de protection de l'environnement et de la biodiversité, que toute institution, BCE comprise, doit prendre en compte ces enjeux. La Banque centrale européenne, relève-t-elle, cherche donc également à participer, à l'aune de sa politique monétaire et dans le cadre de son mandat, à la protection de l'environnement et de la biodiversité, ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique.

Mme Sabine THILLAYE, présidente de la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale, remercie le Sénat d'avoir accueilli cette réunion des Présidents de la COSAC et se félicite de la bonne coopération avec l'Assemblée nationale, soulignant l'importance d'une telle construction collective et transpartisane. Elle salue le travail réalisé par les administrations des deux chambres, qui auront fort à faire puisque le projet de création de groupes de travail a été approuvé, et précise que les modalités de désignation des membres seront prochainement précisées par courrier.

Mme THILLAYE remercie vivement M. Clément BEAUNE et Mme Christine LAGARDE d'avoir, respectivement, exposé les priorités françaises pour la présidence du Conseil de l'Union européenne et fait le bilan des vingt ans de l'euro.

Elle se réjouit du large soutien qui s'est exprimé en faveur des priorités françaises. Une présidence étant courte et nécessitant une coconstruction, elle appelle à tenir compte des mandats précédents, mais aussi des suivants. Elle souligne que tous les États membres sont confrontés aux mêmes défis – climat, numérique, innovation, frontières, sécurité, défense, État de droit –, dont l'interdépendance interdit de les traiter en silos.

Mme THILLAYE insiste sur le besoin constant d'adaptation dans un monde qui change et évoque les courants qui, dans chaque pays, mettent en cause nos démocraties et l'État de droit. Elle se prononce pour un changement de « logiciel » et rappelle que l'Union européenne a été créée pour faire face à des divergences internes, contre lesquelles il faut se prémunir sans relâche. Dans un monde où il est indispensable de se positionner par rapport à l'extérieur, relève-t-elle, aucun État membre n'est capable de faire face tout seul à cette exigence. Elle fait valoir que c'est la raison et le pragmatisme qui dictent sa position.

Reprenant les maîtres mots de la PFUE – relance, puissance, appartenance –, elle insiste tout particulièrement sur la dernière de ces trois notions, qui engage la responsabilité des parlementaires *via* les messages qu’ils envoient à leurs électeurs.

M. Jean-François RAPIN, président de la commission des affaires européennes du Sénat, conclut les débats en se félicitant des bons résultats obtenus, notamment de la création des groupes de travail au sein de la COSAC. Il remercie Mme LAGARDE de son intervention, qu’il juge passionnante, et exprime sa satisfaction de voir l’euro si bien gardé.

Concernant la situation sanitaire, M. RAPIN fait part de ses espoirs d’amélioration, une telle perspective permettant d’envisager que la prochaine réunion plénière de la COSAC ait lieu à l’Assemblée nationale, sous un format plus large autorisant la présence physique de chacun. (*Applaudissements.*)

La réunion est close à 16 h 35.